



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Serge BLACHE, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/15

Date d'affichage : 07/12/15

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Étaient présents : Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD.

Était absente représentée : Sandrine GUIMBAUD représentée par Karine BEAUGIRAUD.

Blandine AZE a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 15.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés après intégration des demandes de modifications présentées par Benoit MOREL, Karine BEAUGIRAUD et Sandrine GUIMBAUD.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1.1 DM n° 9 – budget communal

Libellés	Article	Chapitre	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Voies et réseaux	61523			2 324.00
Charges du personnel		012	2 324.00	
			2 324.00	2 324.00

I.1.2 DM n° 2 – budget assainissement

Libellés	Article	Chapitre	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Dépenses imprévues	22			718
Charges à caractère général		011	718	
			718	718

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la DM n° 9 du budget communal et la DM n° 2 du budget assainissement.

I.1.3 Participation de la commune de VEAUNES aux frais de fonctionnement et aux frais des activités périscolaires de l'école des collines Maurice ALLONCLE (rentrée scolaire 2015/2016, 24 élèves scolarisés).

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés adopte pour l'année scolaire 2015/2016, le montant total de la participation demandée à la commune de VEAUNES s'élevant à 874 € par enfant soit 20 976 € pour les 24 enfants scolarisés à CHANOS-CURSON et autorise Monsieur Le Maire à procéder à l'encaissement de la somme de 20 976 euros.

I.1.4 Contrat de maintenance du logiciel MICROBIB pour la bibliothèque

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de contrat de maintenance pour le logiciel « Microbib » dont le coût est fixé à 355 € H.T, soit 426 € TTC, pour assurer la gestion de la bibliothèque.

I.1.5 Tarifs municipaux pour manifestations au Foyer Familial applicables au 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal avait décidé par délibération n° 2015-35 en date du 18 mai 2015 de modifier les tarifs. Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun que certaines manifestations puissent bénéficier de la gratuité sur proposition annuelle de la commission communication, vie associative, culturelle et C.M.J.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve cette proposition qui sera mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2016.

I.1.6 Libéralité à recevoir

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'encaissement d'une libéralité de 10 000 € sans contrepartie pour la commune.

I.2 - PERSONNEL

I.2.1 Convention assistance retraite CNRACL

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention assistance retraite proposée par le Centre de Gestion de la Drôme avec option « réalisation totale » pour la période 2015 à 2017.

I.2.2 Avenant n° 4 à la convention ACFI n° 2008-50 du 10 juillet 2008 avec le CDG 26

La convention établie le 10 juillet 2008 relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection par le Centre de Gestion de la Drôme prévoit le renouvellement tacite de la convention.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 pour la convention n° 2008-50 du 10 juillet 2008 pour un montant de 588 €.

I.3 - BATIMENTS

I.3.1 Convention d'occupation temporaire pour l'installation d'une microcentrale photovoltaïque sur les bâtiments communaux (Bibliothèque et Foyer Familial Jean SAUVAJON par la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Energie Rhône Vallée » (c/f annexe)

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande de convention.

I.4 - URBANISME

I.4.1 Désignation d'un notaire pour le dossier de promesse unilatérale d'achat

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de désigner Maître ARTIGOUHA, comme notaire dans le dossier, déposé auprès de la SAFER pour une demande d'acquisition, en vue de l'élargissement du chemin du chevalet d'une surface totale de 1 500 m².

I.5 - INTERCOMMUNALITE

I.5.1 Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la HERMITAGE TOURNONAIS Communauté de Communes, aux tarifs proposés ainsi que suit :

- 180 € pour un permis de construire
- 130 € pour une déclaration préalable
- 220 € pour un permis d'aménager
- 140 € pour un permis de démolir
- 70 € pour un certificat d'urbanisme opérationnel

I.5.2 Schéma départemental de coopération intercommunale 2015

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, par treize voix pour et deux abstentions, émet un avis favorable sous réserve de l'intégration de la Communauté de Communes « Pays de l'Herbasse » à Hermitage Tournonais Communauté de Communes.

I – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

- Les vœux du Conseil Municipal se dérouleront le **VENDREDI 8 JANVIER à partir de 19 heures 00 au Foyer Familial Jean SAUVAJON.**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 11 JANVIER 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Vu par nous,

Le 21 décembre 2015,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS CURSON.



